



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E10089

VALABLE JUSQU'AU 27/11/2024

ÉDITÉ LE 26/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/09/1997

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 17/11/2006
53 942

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MARSEILLE 1997 B 01847

Siret : 400 945 705 00046

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 44 426

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 145519589

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 145519589

Situation fiscale et sociale : A jour au 07/07/2023

Raison sociale : VIRIOT HAUTBOUT

330 AVENUE DU PASSE TEMPS
ZAC DE NAPOLLON
13400 AUBAGNE

Téléphone : 04 42 70 05 43

Portable :

Site Internet :

E-mail : sr.viriot.hautbout@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

HAUBOUT RENE PRÉSIDENT

Fax : 04 42 84 01 01

Effectif moyen : 35

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	24/11/2022
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	24/11/2022
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	24/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	14/09/2021
o Ventilation mécanique	14/09/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE
IMMEUBLE LE PRADO FARGES
2 BIS RUE FARGES
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.